

L'ordre naturel et l'ordre surnaturel

L'Église conciliaire face à l'Église catholique (V)

par le frère Pierre-Marie O.P.

Le cardinal Ottaviani (1890-1979), responsable de la foi catholique en tant que secrétaire de la congrégation du Saint-Office ¹, avait rédigé pour le concile Vatican II le schéma préparatoire d'une « constitution dogmatique sur le dépôt de la foi à conserver dans sa pureté ² ». Ce schéma résume, avec une certaine autorité, les enseignements du magistère anté-conciliaire. On sait qu'il a été écarté dès la première session du Concile.

Nous en avons déjà publié les six premiers chapitres ³. Nous traduisons et commentons ici le chapitre 7 sur l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, un point clef pour comprendre le modernisme.

Le sel de la terre.

CE CHAPITRE CONSACRÉ à « l'ordre naturel et l'ordre surnaturel » a été rédigé, comme tout le schéma, par la Commission de théologie présidée par le cardinal Ottaviani.

¹ — A cette époque, le pape était le préfet du Saint-Office et le secrétaire en était le responsable de fait.

² — Le schéma se trouve dans *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Œcumenici Vaticani II* [dans la suite : AS], Volumen I (Periodus prima), Pars IV (Congregationes generales XXXI-XXXVI), Typis Polyglottis Vaticanis, 1971, p. 653 et sq. — Le schéma a été envoyé aux Pères conciliaires le 23 juillet 1962 dans un volume intitulé : *Sacrosanctum Œcumenicum Concilium Vaticanum Secundum. Schemata Constitutionum et Decretorum de quibus disceptabitur in Concilii sessionibus. Series prima*, Typis Polyglottis Vaticanis, 1962, p. 25-69. — On trouve sur internet le texte latin du schéma avec une traduction italienne faite par le cardinal Schuster (<https://cardinalschusteravarese.files.wordpress.com>).

³ — Dans *Le Sel de la terre* 89 (été 2014) le chapitre 1 sur la connaissance de la vérité ; dans *Le Sel de la terre* 91 (hiver 2014-2015) le chapitre 2 sur Dieu, et le chapitre 3 sur la création et l'évolution du monde ; dans *Le Sel de la terre* 92 (printemps 2015) le chapitre 4 sur la Révélation et la foi, et le chapitre 5 sur le progrès doctrinal ; et dans *Le Sel de la terre* 96 (printemps 2016) le chapitre 6 sur les révélations privées et le spiritisme.

Après avoir été corrigé deux fois, il fut présenté à la Commission centrale préparatoire qui l'étudia le 22 janvier 1962 ¹.

Le 10 février suivant, le cardinal Confalonieri, président de la Sous-Commission des amendements, envoya au cardinal Ottaviani un résumé des observations faites par les Pères de la Commission centrale préparatoire ².

Le 13 avril suivant, le père Sébastien Tromp S.J., secrétaire de la Commission de théologie, répondit au cardinal Confalonieri en proposant des corrections tenant compte des observations ³.

Le 27 avril, le cardinal Confalonieri écrivait aux membres de la Sous-Commission des amendements, les invitant à se réunir le 7 mai, en leur adressant une « *positio* » sur les corrections à faire ⁴.

A cette réunion du 7 mai, tous les membres de la Sous-Commission (les cardinaux Confalonieri, Micara, Copello, Léger, Siri) furent présents. Ils firent quelques remarques que nous signalerons en leur lieu.

Ce chapitre était intitulé primitivement : « De la distinction et de la convenance de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ». Suite à une remarque du cardinal Frings qui voulait remplacer « convenance » par « connexion », la commission de théologie modifia le titre qui devint : « L'ordre naturel et l'ordre surnaturel ».

Le cardinal Bea aurait souhaité que ce chapitre traitât des erreurs contemporaines sur l'ordre naturel (le matérialisme notamment), mais la Commission de théologie préféra aborder cette question dans le schéma sur l'ordre moral.

Le cardinal Döpfner demandait que ce chapitre soit placé après celui sur la création (chapitre 3), mais la Commission de théologie préféra ne pas le déplacer à cause du lien avec le péché originel, le monogénisme et le sort des enfants morts sans baptême, sujets traités dans les chapitres qui suivaient.

Enfin le cardinal Bea souhaitait aussi que l'on traitât des fins dernières à la fin de ce chapitre. La Commission de théologie préféra consacrer tout un chapitre à cette importante question : ce sera l'avant-dernier chapitre, précédant celui sur la satisfaction du Christ.

¹ — C'était la 7^e congrégation de la 3^e session de la Commission centrale préparatoire (*Acta et Documenta Concilio Œcumenico Vaticano II apparando*, Series II (Præparatoria), Vol. II, Pars II [dans la suite : AD II, II, II], p. 347-366). Le schéma présenté à la Commission centrale se trouve aussi en AD II, III, I, p. 54-89.

² — AD II, IV, III-1, p. 398-400.

³ — AD II, IV, III-1, p. 420-421.

⁴ — AD II, IV, III-1, p. 431-432 et 434-436.

Dieu auteur de la nature, et donateur de la grâce

36. Selon la doctrine de l'Écriture et des saints Pères, qui enseignent que « ce qui est tombé dans le premier Adam a été relevé dans le second ¹ », le saint Concile croit et professe que le Dieu tout-puissant, dont l'essence est la bonté, a créé l'homme à son image et à sa ressemblance et l'a destiné à obtenir, par le don de la grâce, la vision béatifique de Lui-même.

36. [*Deus auctor naturæ et largitor gratiæ*]. *Cum, iuxta Scripturæ sanctorumque Patrum doctrinam, « quod cecidit in Adamo primo, erigitur in secundo », credit et profitetur Sacrosancta Synodus omnipotentem Deum, cuius essentia bonitas, hominem creasse ad imaginem et similitudinem suam eumque ad sui visionem beatificam per donum gratiæ consequendam destinasse.*

Selon saint Thomas d'Aquin et la plupart des théologiens, l'homme a été créé d'emblée avec la grâce sanctifiante. Quelques théologiens pensent qu'il a d'abord connu une vie à l'état de nature quelque temps avant de recevoir la grâce.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Dieu a créé l'homme pour une fin surnaturelle. Jamais l'homme n'a eu de fin ultime purement naturelle, contrairement à l'erreur du naturalisme.

A propos de la citation de saint Léon, le rédacteur du schéma faisait remarquer : « On pourrait citer ici, à l'appui, tous les textes de la sainte Écriture qui parlent de *réconciliation*, de *restauration*, de *renouvellement* opérés par le Christ. Ils semblent tous contenus dans cette citation de saint Léon. »

Le cardinal Meyer estimait que ce paragraphe était ambigu et demanda si l'on voulait déclarer que Dieu avait créé l'homme en vue de sa rédemption par le Christ. La Commission de théologie répondit simplement que telle n'était pas son intention et qu'une telle interprétation de la phrase était forcée.

Évidemment, lorsqu'on dit que l'homme a été « créé à l'image de Dieu », il ne s'agit pas seulement du premier homme, mais de tout homme.

La grande dignité de l'homme qui est ordonné par sa nature au service de Dieu

Ce paragraphe explique quelque peu en quoi l'homme a été créé à l'image de Dieu.

Le schéma donne ici la vraie notion de la dignité de la nature humaine : elle consiste à servir Dieu, comme l'enseigne la Tradition de l'Église qui résume cette doctrine dans la phrase : « Servir Dieu, c'est régner ². »

Malheureusement, au lieu de cette doctrine traditionnelle, le Concile prétendra que la dignité de l'homme réside dans sa capacité à dominer le

¹ — Saint LÉON LE GRAND, *Sermon* 12, 1 (PL 54, 168).

² — « *Servire Deo, regnare est.* » Cette phrase se trouve fréquemment dans la liturgie.